

87/324 DU 16/6/87

DECRET N° 12.86 /MECS/J-1/DGFP/DPGCE
/SAV-F portant inscription au tableau
d'avancement au titre de l'année 1983 de
certaines Inspectrices de l'Enseignement
Primaire des cadres de l'Enseignement la
catégorie A hiérarchie I des Services So-
ciaux (Enseignement) en tête : GASSONGO
née GANDHOU SYRENGOUE Marie Madeleine-

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi 87/34 du 7 12.84 portant ratification de l'Ordonnance
019/84 du 23.3.84 portant modification de certaines dispositions de la
Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3 2.62 portant statut général des fonction-
naires ;
(/u le décret n° 64/165 du 22 5.64 fixant le statut commun des
des cadres de l'Enseignement ;
(/u l'arrêté 2007/FP du 21 6.53 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/130/ME du 9 5.62 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/197/FP du 5 7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 2.62 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/153/FP du 5 7.62 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 65/170/FP-ME du 25.6.65 réglementant l'avancement
des fonctionnaires ;
(/u le décret 74/470 du 31 12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 84/250 du 3 3.84 portant nomination du Premier
Ministre ;
(/u le décret 86/172 du 10 12.86 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;
(/u le décret 86/173 du 10 12.86 portant organisation des in-
térieurs des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 3.85 déterminant le circuit d'appro-
bation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des
situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret 87/177 du 13 7.86 sur la prise d'effet des avan-
cements et reclassements ;
(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire
d'avancement réunie à Brazzaville, le 11 11.1986 ;

DECRETE :

Muray

Article 1er : Sont inscrites au tableau d'avancement au titre de l'année 1983, les Inspectrices de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :

POUR LE 2° ECHELON

A 2 ANS

GASSONGO née GANDHO SYERENGOU (Marie Madeleine) INRAP - D/ville

POUR LE 5° ECHELON

A 2 ANS

HOULLOU BAYANARD (Marianne) - Kouilou

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 16 JUIN 1987

PAR LE PREMIER MINISTRE,
LE GARDE DES Sceaux,
LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA
JUSTICE,

Commandant Dieudonné KIMENDE

Ange Edouard POUNGUI

Commandant Dieudonné KIMENDE.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGEF/DGCE..... 2
DGE..... 2
DCF..... 2
MEFA/CAB..... 2
SGEFA..... 2
DPAA/SP..... 6
DPAA/SAA..... 2
SGE/SC..... 2
DREFA/KOUILOU.. 2
DREFA/D/VILLE.. 2
DOSSIERS DGECE.. 2
DOSSIERS DPAA.. 2
D/STAT/DGCE... 4
FETRASSEIC..... 1.-